

GUIDE D'INFORMATION sur la **Fonction Publique Territoriale**

**Et si tu devenais ...
agent du service public ?**



ÉDITO

Tu t'interroges sur ton avenir professionnel ?

Sais-tu que la Fonction Publique Territoriale (FPT) offre un large panel de métiers ? Et parce que le fonctionnement des organismes publics peut paraître complexe, voici un guide pratique offrant des informations concrètes sur l'organisation de l'administration française et des informations sur le rôle et les missions des collectivités, les différentes possibilités pour entrer dans la fonction publique ou encore tous les contacts utiles.

Tout est là pour te faciliter l'accès à l'univers de la fonction publique territoriale.

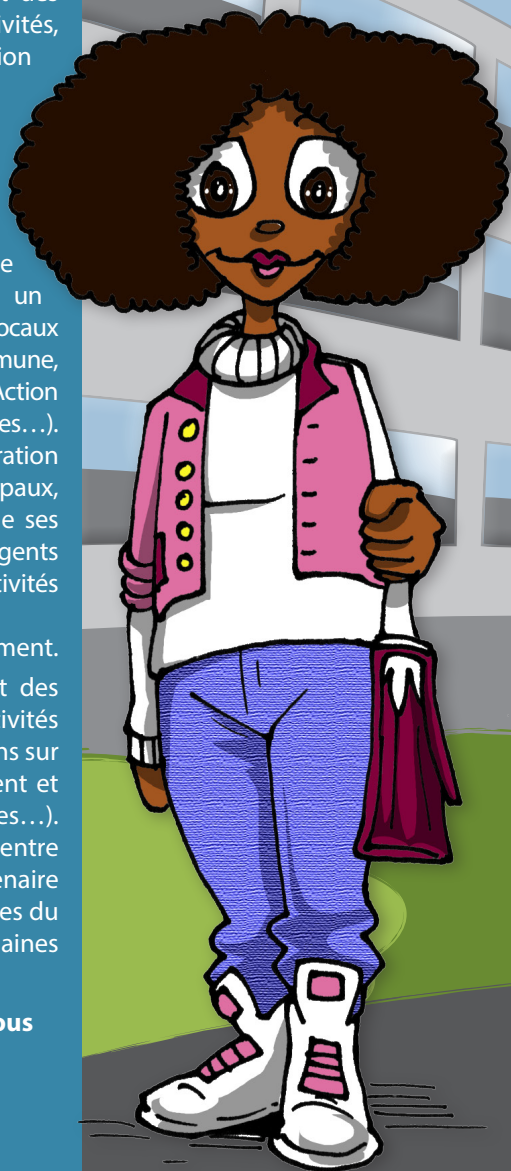
Nous sommes le CDG 76... Que faisons-nous ?

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (CDG 76) est un établissement public au service des élus locaux (Maires, Présidents) et de leurs collectivités (commune, Département ou Région, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Communauté de Communes...). Un Centre de Gestion, c'est un conseil d'administration composé d'élus (Maires, Conseillers municipaux, Présidents d'établissements publics) qui détermine ses projets et son fonctionnement. C'est aussi des agents qui travaillent ensemble au service des collectivités territoriales.

Il existe un Centre de Gestion dans chaque département.

Crés par la loi du 26 janvier 1984, ils assurent des missions sur les ressources humaines des collectivités (exemples : organisation des concours, informations sur les métiers, conseils juridiques pour le recrutement et l'évolution du personnel, visites médicales, retraites...). À travers les missions qu'il met en œuvre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime est le partenaire privilégié de l'ensemble des collectivités territoriales du département, dans le domaine des ressources humaines pour aider à la gestion du personnel.

Pour mieux nous connaître encore, rendez-vous sur notre site internet www.cdg76.fr.





Jean-Claude WEISS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Prendre le bus ou le métro, boire de l'eau potable, obtenir des réductions sur tes sorties cinéma, apprendre un instrument dans une école de musique ou encore exercer une activité sportive dans un club municipal, sont autant de services publics que tu apprécies.

Commune, Département, Région, Communauté de communes et d'agglomération sont autant de structures qui t'accompagnent au quotidien pour que tu puisses t'épanouir pleinement dans ta vie aujourd'hui mais aussi plus tard dans ta vie d'adulte : accès aux soins, accompagnement en matière d'emploi et de formation, mariage, construction d'une maison....

Pour permettre à chacun d'en profiter, les collectivités territoriales ont besoin de personnes qui se sentent proches de la population et qui ont envie de participer à tous ces services de proximité.

Ce guide a pour objectifs de t'expliquer ce qu'est la fonction publique territoriale : Qui est-elle ? Quels services propose-t-elle ? Quels métiers peux-tu y exercer ? Comment se former pour y accéder ?... Tu pourras même tester tes connaissances à travers des jeux à l'issue de ton parcours de lecture en suivant ton personnage.

Très bonne lecture et j'espère à bientôt dans nos collectivités !

Jean-Claude WEISS
Président du CDG 76

AU SOMMAIRE...

- Rappel sur le fonctionnement de la Francep.5
- Rappel sur le fonctionnement de l'Europe.....p.8
- Qu'est-ce que la Fonction Publique ? p.10
- C'est quoi une collectivité territoriale ? p.12
- La FPT, c'est 250 métiers différents..... p.16
- Comment se former ? p.24
- L'accès à la Fonction Publique Territoriale p.25
- À toi de jouer !..... p.27
- Le service public au rythme de ta vie..... p.30
- Le glossaire de la Fonction Publique Territoiale p.32
- Les adresses utiles p.35



Bonjour, je m'appelle Terry Taurial,
et lui, c'est Phil Hière !
Curieux de connaître le fonctionnement de la Fonction
Publique Territoriale, nous avons décidé de mener l'enquête.
Suis-nous à travers ce guide, tu pourras
partager nos découvertes !

RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA FRANCE

La France est une République et elle est dirigée par un Président.

C'est la plus haute fonction de l'État qui existe depuis 1848, avec quelques interruptions.

Sais-tu que le 1^{er} Président élu fut Louis-Napoléon Bonaparte, surnommé le Prince Président ?

Depuis 1958, à l'initiative du Général de Gaulle, le Président est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire par tous les citoyens en âge de voter.

Peux-tu élire le Président ? Pas encore ! Pour pouvoir voter, il faut avoir 18 ans au moins et être inscrit sur les listes électorales de ta commune.

Mais au fait, comment devient-on Président ?

Depuis une loi de 1962, il y a **7 conditions pour être candidat** : avoir la nationalité française, être électeur, être âgé d'au moins 18 ans, avoir rempli ses obligations militaires, faire preuve de dignité morale, ne pas être privé de ses droits d'éligibilité, ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Avant, le Président était élu pour 7 ans et il pouvait se représenter à l'infini. **Depuis le référendum de 2000, son mandat dure 5 ans.** On dit que c'est un quinquennat, et il ne peut y avoir plus de deux mandats consécutifs.

Le Président représente le peuple français lors des sommets internationaux, avec tous les autres chefs d'État du monde entier. Il est lui-même représenté au quotidien à l'étranger par les ambassadeurs de France.

Comment la France est-elle organisée ?

Il existe 2 types d'organisation : la déconcentration et la décentralisation.

L'État transfère des pouvoirs à

des représentants locaux,
agents de l'État (Préfet,
hauts fonctionnaires...)

Déconcentration

des collectivités locales gérées
par des élus locaux (communes,
départements, régions)

Décentralisation

Mais qui décide de quoi en France ?

Si le gouvernement et les députés, à Paris, décident des lois pour tout le pays, la plupart des décisions se prend en fait au plus près de la population, dans les régions et les départements. On appelle ça la décentralisation.

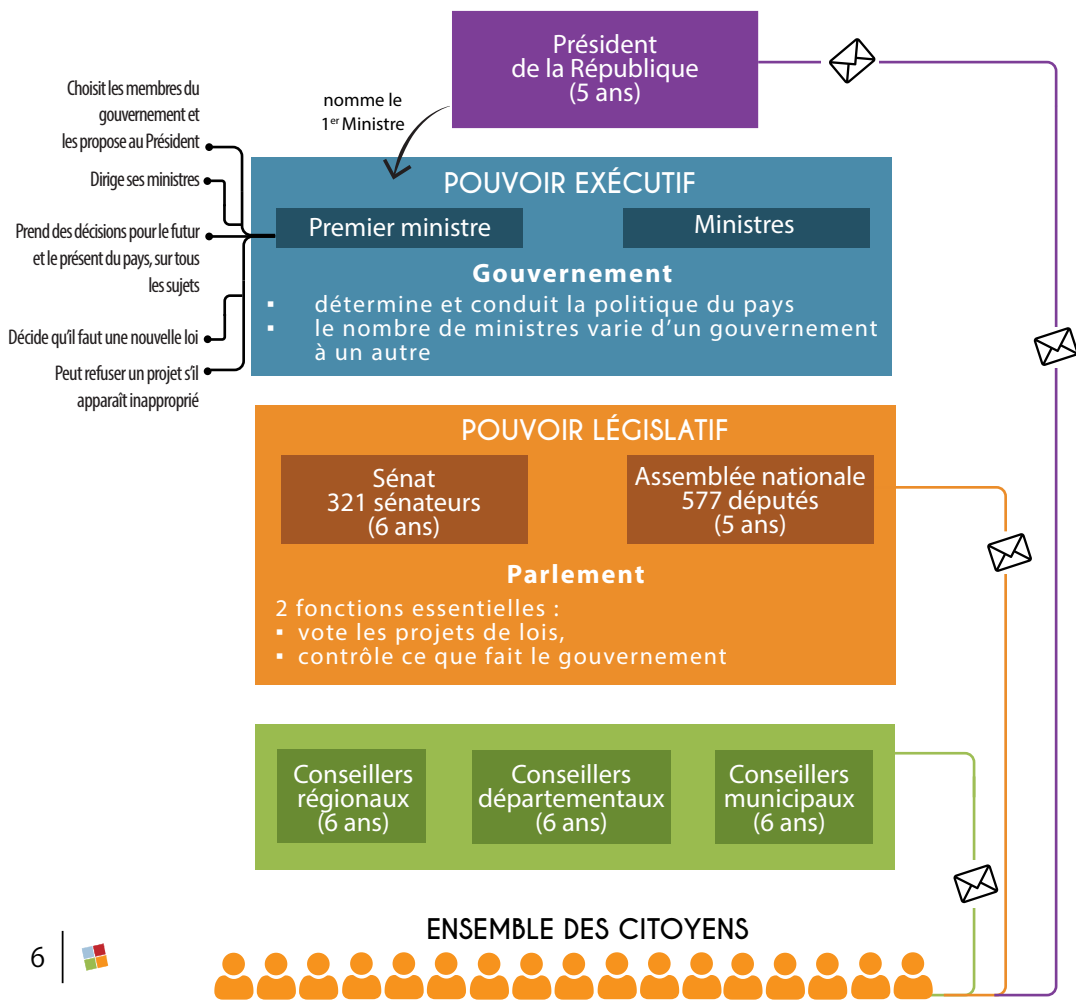
En France, il y a un Président de la République à la tête de l'État, mais localement, tous les gens qui votent élisent des conseillers municipaux, des conseillers départementaux ou régionaux.

Leur rôle ?

Prendre les bonnes décisions à leur niveau, au plus près de notre vie quotidienne : construire une école, refaire une rue, aider les personnes âgées...

Par exemple dans une commune, le maire et le conseil municipal décident des actions à mener en faveur de la ville et de ses habitants. Ce sont alors les différents services qui mettent en œuvre ces décisions.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE



Et le conseil municipal des enfants, comment ça marche ?

Dans chaque village, dans chaque ville, tous les électeurs, les hommes et les femmes qui ont 18 ans minimum de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne, ont le droit de vote pour ainsi élire un conseil municipal et un maire qui vont s'occuper pendant six ans de toutes les décisions de notre vie quotidienne : entretenir les rues, les parcs, s'occuper des écoles, des centres de loisirs, aider les associations... Mais être élu, ce n'est pas un métier, c'est un service. Ce sont le plus souvent des gens comme tes parents, tes voisins,... qui donnent de leur temps une fois élu.



VOTEZ PHIL !

Et si toi aussi tu voyais ce que cela fait de devenir conseiller municipal ?

Renseigne-toi : il y a sûrement dans ta ville un conseil municipal des enfants. Ensuite, il va falloir que tu fasses campagne dans ton école pour te faire élire, que tu expliques aux autres pourquoi voter pour toi, quels seraient les projets que tu défendrais...

Tu es élu ?

Alors, direction le conseil municipal pour discuter des sujets qui te tiennent à cœur et proposer aux grands des idées qu'ils n'auraient peut-être pas eues.

En général, un conseil municipal des jeunes se réunit trois ou quatre fois par an. Comme dans les vrais conseils municipaux, vous allez d'abord vous réunir en commissions, selon les domaines qui t'intéressent : l'environnement, le sport, les loisirs, la solidarité...

Il existe même un congrès national de tous les conseillers municipaux jeunes, pour faire des rencontres et trouver des nouvelles idées pour se rendre encore plus utile. Peut-être pourrais-tu y aller avec quelques-uns des élus de ta ville ?

Le parlement des enfants ?!

Tu ne le sais peut-être pas, mais il existe aussi un Parlement des enfants depuis 1994.

Il se réunit 1 fois par an, un samedi du mois de juin, au Palais Bourbon, avec 577 enfants élus par leurs classes à l'image de nos 577 députés.

Les enfants font alors exactement comme les vrais députés, ils se réunissent en commissions pour discuter des lois et les votent dans l'après-midi.

Aujourd'hui, quatre lois françaises sont issues du Parlement des enfants :

- la loi n°96-1238 du 30 décembre 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs,
- la loi n°98-381 du 14 mai 1998 permettant à l'enfant orphelin de participer au conseil de famille,
- la loi n°99-478 du 9 juin 1999 visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires,
- la loi n°2000-197 du 6 mars 2000 visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de mauvais traitements à enfants.

Par ailleurs, le 12^{ème} Parlement des enfants qui s'est tenu le 11 juin 2005, s'est conclu par l'adoption d'une proposition de loi visant à lutter contre la pollution due aux sacs plastique en rendant obligatoire l'utilisation de sacs uniquement biodégradables. Ces dispositions ont été reprises dans l'article 47 de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.

À présent, voyons comment fonctionne l'Europe ?

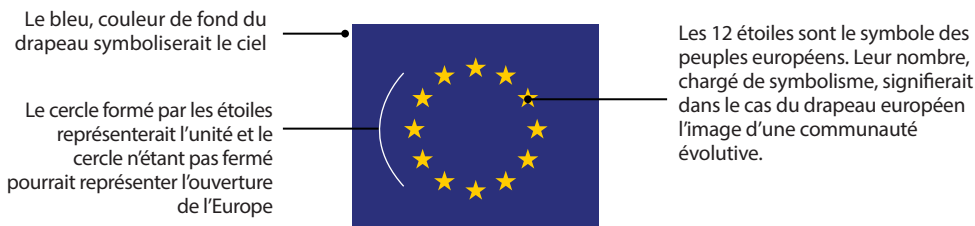
L'Union européenne est une association de pays européens qui se sont unis pour mettre en commun leurs moyens, leurs richesses, afin de mener des actions plus efficaces en matière, par exemple, d'agriculture, de commerce, de culture, d'éducation, d'aide aux plus démunis, et surtout maintenir la paix en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale.

L'Union européenne est constituée de 27 pays, chacun avec son histoire, sa géographie et sa culture.

Sa construction s'est réalisée en plusieurs étapes, de 1950 à nos jours.

Symbolique du drapeau européen :

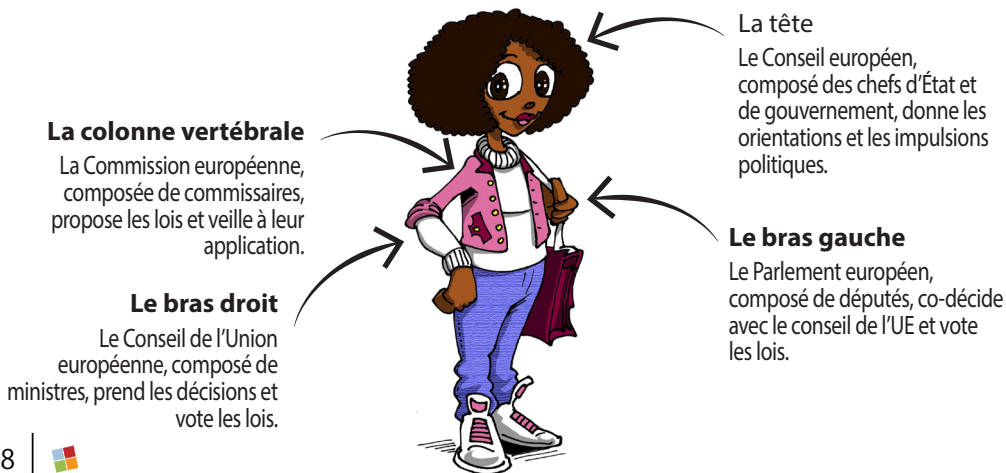
Le drapeau européen comporte plusieurs éléments qui ne sont pas laissés au hasard :



Le Parlement européen est composé de 705 députés élus dans les 27 pays membres de l'Union européenne élargie. Depuis 1979, les députés sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans.

Le député européen partage son temps de travail entre Bruxelles, Strasbourg, et sa circonscription. À Bruxelles, il participe aux réunions des commissions parlementaires, des groupes politiques, et des sessions plénières additionnelles, et à Strasbourg, il assiste aux douze sessions plénières. Parallèlement à ses activités principales, il doit, bien sûr, consacrer du temps à sa circonscription.

Les membres du Parlement européen se regroupent en fonction de leurs affinités politiques et non par nationalité.



La présidence du Conseil de l'Union Européenne, appelée aussi présidence de l'Union Européenne (UE), est assurée, à tour de rôle par chacun des 27 pays de l'Union Européenne, selon un système de rotation prédéfini pour une période de 6 mois. L'ordre de rotation, défini à l'unanimité par le Conseil de l'UE, repose sur le principe d'une alternance entre les « grands » et les « petits » États membres.

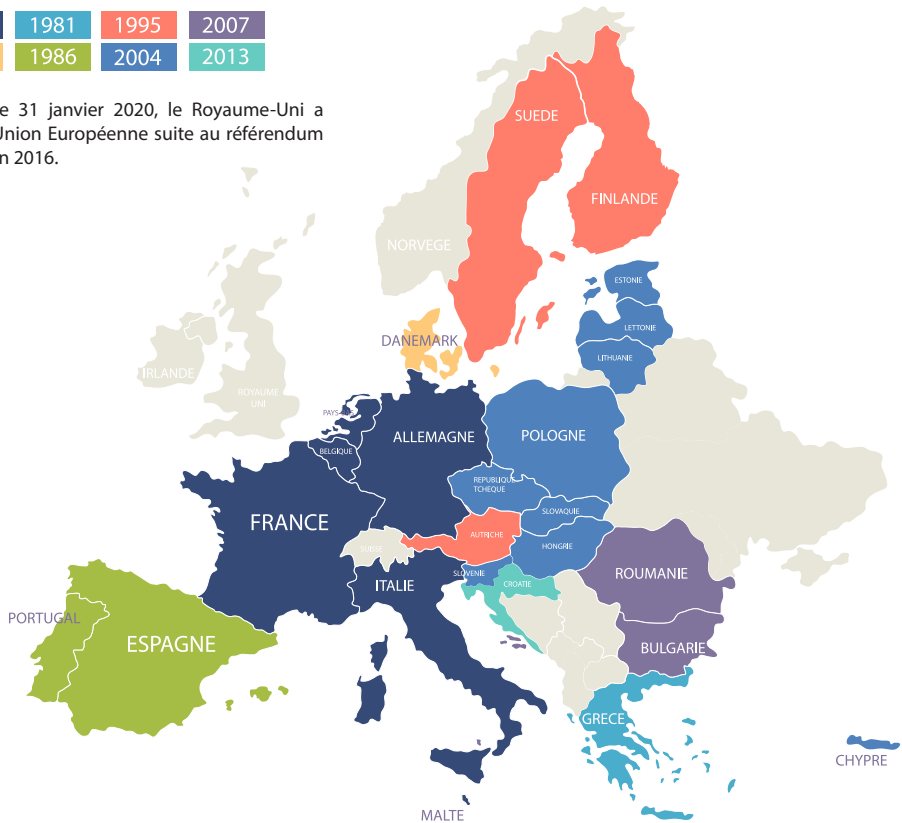
Les changements de présidence ont lieu au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année.

UNION EUROPÉENNE

Années d'adhésion

1957	1981	1995	2007
1973	1986	2004	2013

Depuis le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne suite au référendum du 23 juin 2016.



Tu ne le sais peut-être pas mais l'Europe intervient économiquement dans les pays qui la composent à travers le versement de subventions pour financer des travaux. Un comité de suivi vient donc régulièrement dans les différents pays pour rencontrer les bénéficiaires des fonds européens et vérifier l'usage qui en est fait.

Par exemple, en France et plus particulièrement en Seine-Maritime, l'Europe a contribué au financement de la création de la salle du 106 à Rouen. Elle a également participé à la création d'une halte-garderie à Ry, et à bien d'autres projets encore.

Comme tu le vois, cette institution qui peut paraître lointaine, participe à l'amélioration de ton environnement quotidien.

• QU'EST-CE QUE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Rappel historique

La fonction publique française telle qu'elle existe aujourd'hui est l'héritière de plusieurs siècles d'histoire, faits de réformes, de luttes et d'évolutions statutaires.

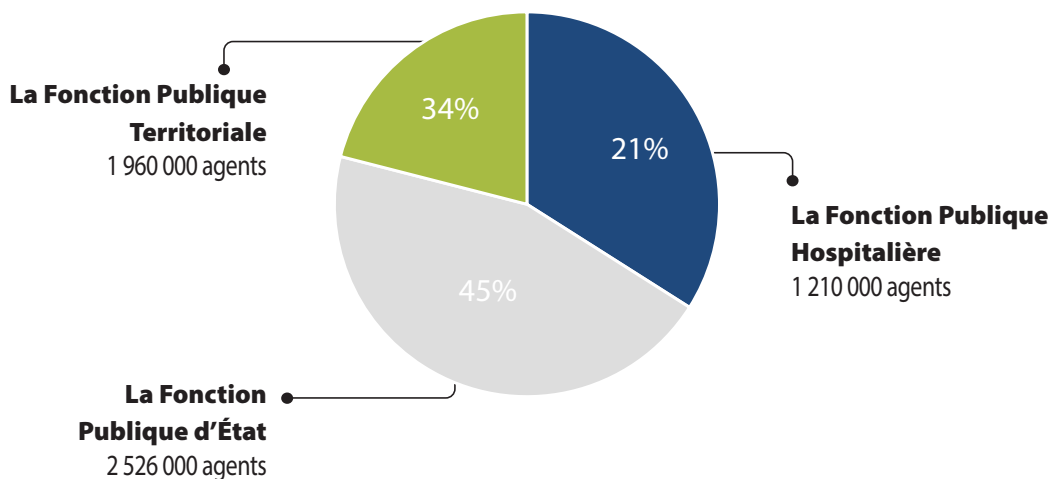
Voici donc un petit rappel rapide des différentes étapes de sa création :

- Le Moyen-âge et l'Ancien régime : les lointaines origines de la fonction publique
- La Révolution et le XIX^e siècle : l'évolution vers une véritable fonction publique
- La 3^{ème} République : la fonction publique républicaine
- Le régime de Vichy et la Libération
- Les 4^{ème} et 5^{ème} Républiques : le temps des statuts

Il existe aujourd'hui trois fonctions publique dont les missions sont distinctes :

- la Fonction Publique Territoriale (FPT),
- la Fonction Publique d'État (FPE),
- la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Au total, plus de **5,7 millions d'agents** travaillent aujourd'hui dans la Fonction Publique, ainsi répartis :



La **FPH** comprend les agents qui travaillent dans des établissements publics de santé (centres hospitaliers, hôpitaux locaux, centres hospitaliers spécialisés, des établissements sociaux et médicaux-sociaux).

La **FPE** comprend le personnel qui dépend des différents ministères, tels que l'Éducation Nationale, l'Économie, les Finances, la Justice, la Défense, la Santé, les Affaires étrangères, la Culture, etc.

La **FPT** comprend le personnel qui travaille :

- Soit dans une collectivité territoriale : commune, département ou région,
 - Soit dans un établissement public local : CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), CDG (Centre de gestion) ou CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale),
 - Soit dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : syndicat intercommunal, communauté de communes, communauté d'agglomération ou Métropole (ex : Métropole Rouen Normandie).
- Un EPCI est un regroupement de communes visant à mettre en commun des moyens financiers et à travailler en partenariat afin de développer le service à la population.

Mais comment sait-on qui fait quoi ?

C'est la loi qui détermine les compétences de chacun, en particulier la loi de décentralisation territoriale du 2 mars 1982 qui a profondément modifié l'organisation administrative française.

	Région	Département	Communes* et groupements de communes
Formation professionnelle	Orientation, formation continue		
Action sociale		Prestations sociales (APA, RSA), aide à l'enfance, aux handicapés	CCAS, crèches
Urbanisme			Permis de construire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Enseignement	Lycées Entretien des bâtiments, rémunération du personnel non enseignant	Collèges Entretien des bâtiments, rémunération du personnel non enseignant	Écoles Entretien des bâtiments et rémunération du personnel non enseignant
Loisirs	Culture : Patrimoine, enseignement, création, bibliothèque, musées, archives Sport : Construction et entretien des équipements, subventions aux associations Tourisme : Promotion de l'offre touristique, informations touristiques aux usagers, vente de produits locaux		
Économie	Aide aux entreprises		Développement des zones d'activité
Transport	Transports ferroviaires régionaux (TER)	Transports scolaires pour élèves en situation de handicap	Réseau de bus urbains
Sécurité		Pompiers	Police municipale
Grands équipements	Trains régionaux	Routes	Salles de spectacle, musées

* Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille.

C'EST QUOI UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ?

Quelques chiffres

La France, c'est :

- 35 000 communes, 101 départements, 13 régions depuis le 1^{er} janvier 2016 et 14 414 établissements publics locaux.

La Normandie, c'est :

- 5 départements (Seine-Maritime, Eure, Calvados, Orne et Manche), et plus de 94 000 agents du service public.

La Seine-Maritime, c'est :

- 711 communes.

À quoi servent les collectivités ? Que font-elles pour toi ?

Les collectivités territoriales offrent un **service public de proximité**. Travailler dans la Fonction Publique Territoriale, c'est être au service du citoyen. Cela se traduit par des actions dont tu profites dans ta vie de tous les jours et qui te sont proposées par les collectivités territoriales. Ta vie quotidienne serait complètement différente, voire compliquée, si les collectivités territoriales n'existaient pas.

Ta commune, par exemple, s'occupe des différents équipements sportifs et culturels de la ville : terrains de football, skatepark, bibliothèque municipale... Plus important encore, la commune est responsable des crèches, des écoles maternelles et primaires.

Si tu es collégien, ton établissement scolaire, s'il est public, est construit et entretenu par le Département. Si tu utilises une carte de transport pour te rendre au collège, sache que c'est grâce à la Région. De même, la construction et l'entretien des lycées publics font partie de ses actions. Ces collectivités interviennent également dans de nombreux autres domaines : la santé, le social, le sport, l'environnement, les transports, la formation...

Suis Terry et Phil pendant une journée...

Tu verras à quel point le service public améliore ta vie au quotidien !

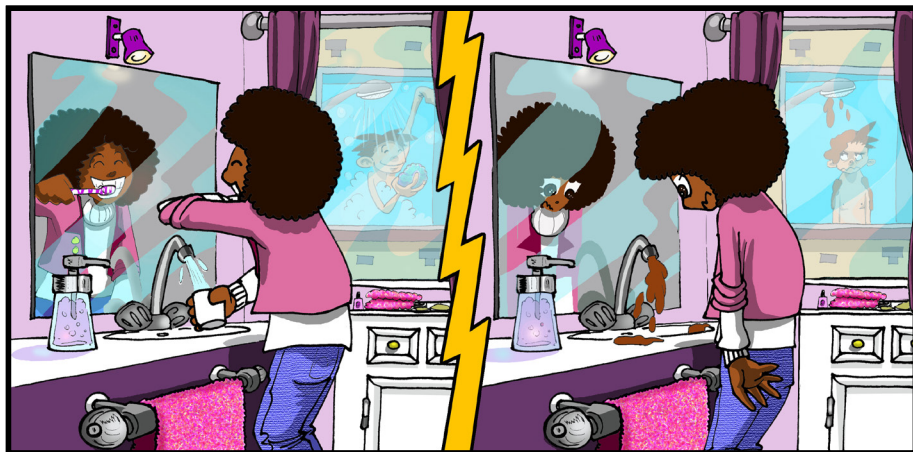
C'est parti ?



7h30

AVEC LE SERVICE PUBLIC

SANS LE SERVICE PUBLIC



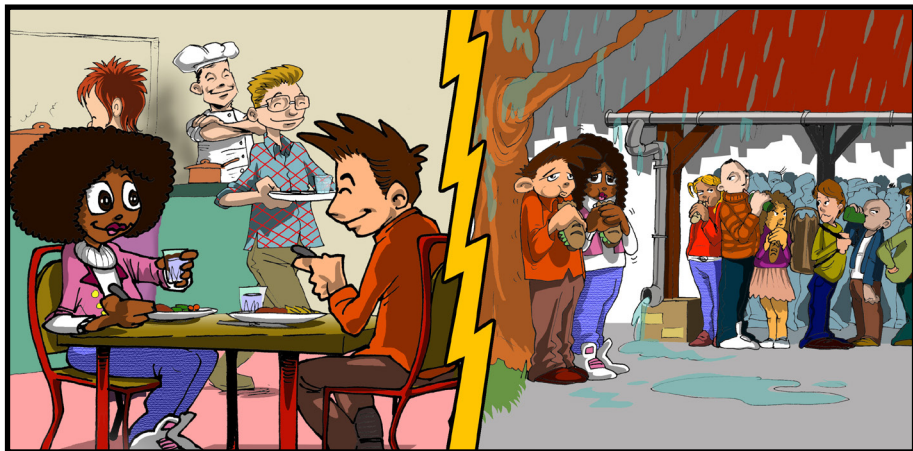
8h00



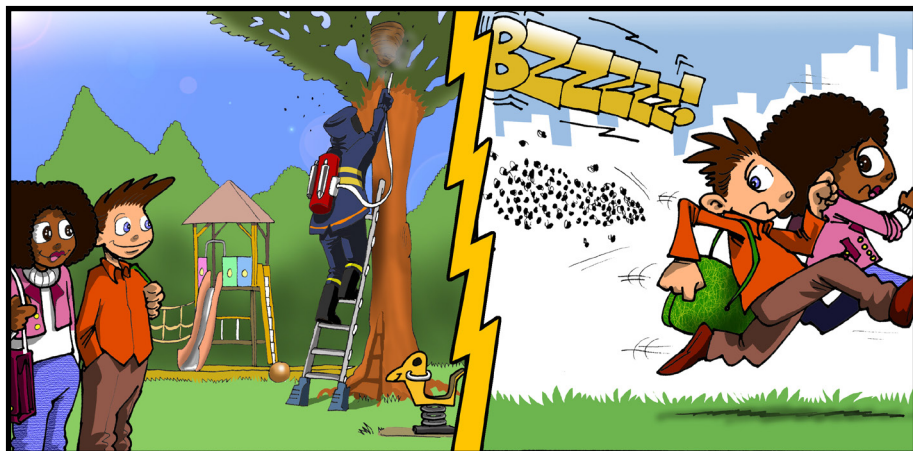
8h15



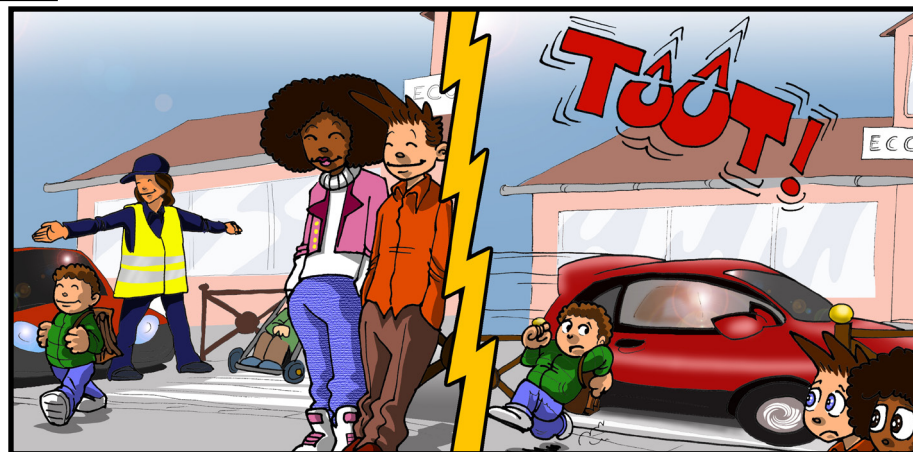
12h30



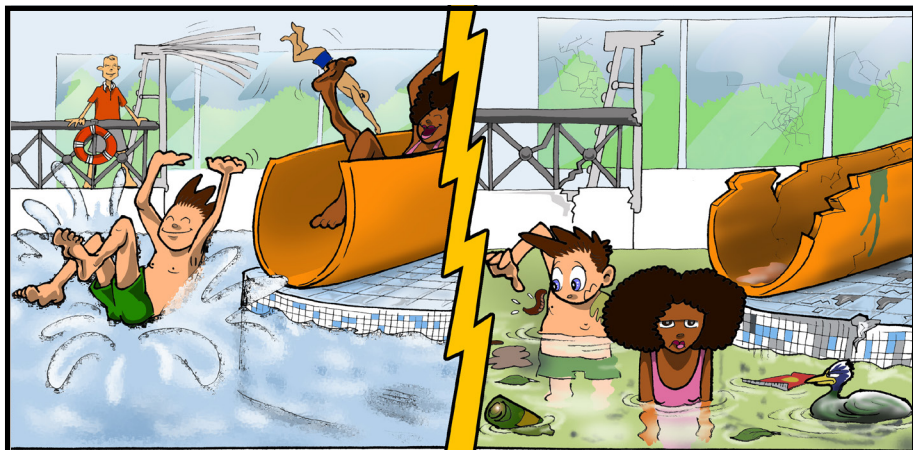
13h15



16h30



17h30



19h00



Alors qu'as-tu préféré ?
Avec ou sans le service public ?
Pour moi, c'est vite vu !

Il existe une
multitude de métiers différents
dans la Fonction Publique Territoriale.
Allez Terry, partons à leur
découverte !

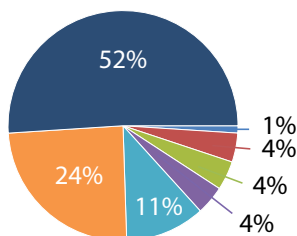


LA FPT, C'EST PLUS DE 230 MÉTIERS

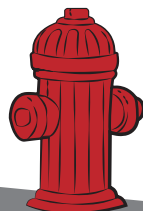
On retrouve pratiquement toutes les professions dans la fonction publique territoriale. Elles sont réparties en 7 filières : technique, administrative, sanitaire et sociale, culturelle, animation, sécurité et sportive.

Répartition des emplois par filière en Seine-Maritime

TECHNIQUE
ADMINISTRATIVE
SANITAIRE ET SOCIALE
CULTURELLE
ANIMATION
SÉCURITÉ
SPORTIVE



*Voici quelques uns
des métiers que tu pourras exercer
si tu choisis de travailler dans la
Fonction Publique Territoriale.*





Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière technique :

Jardinier

Il effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Il travaille dans une commune, au Département, à la Région, dans un établissement public ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- CAP/BEP
- Permis B (véhicules légers), C (poids lourds) et EC (semi-remorques) appréciés

Cuisinier

Il fabrique des plats à partir des fiches techniques dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective.

Il travaille dans les cantines scolaires.

Formations / Niveaux :

- CAP/BEP (ex : BEP Services à la collectivité)
- BAC PRO

Technicien informatique

Il accompagne les utilisateurs sur les outils bureautiques et assure aussi la conception, la réalisation et la maintenance des applications informatiques.

Il travaille dans une commune, au Département, à la Région, dans un établissement public ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAC +2 en Réseaux ou Télécommunications
- BTS Informatique avec option administration systèmes et réseaux, ...

Infographiste

Il a pour mission principale de créer, développer et gérer l'image graphique d'une collectivité.

Il travaille dans une commune, au Département, à la Région, dans un établissement public ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux : BTS et + (ex : BTS Communication visuelle, arts graphiques)



Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière administrative :

Secrétaire de mairie

Il collabore directement avec le Maire au sein d'une commune de moins de 2 000 habitants. Ses tâches sont très diverses : accueil, comptabilité, urbanisme, état civil,...

Formations / Niveaux :

- BAC +2 et plus (ex : DUT Carrières juridiques, DUT GEA, Licence professionnelle Métiers de l'Administration Territoriale...)

Juriste et Assistant juridique

Il conseille à la fois les élus et les services dans la gestion des dossiers de la collectivité dans les différents domaines du droit.

Il travaille dans une commune, au Département, à la Région, dans un établissement public ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAC +5 (ex : Master Droit Public, Master II «Services et politiques publics» à Rouen, Master II «Collectivités territoriales» au Havre,...)
- BAC +2 à BAC +3 (ex : Licence en Droit, DUT Carrières juridiques,...)

Comptable

Il enregistre les dépenses, les recettes et les investissements de la collectivité. Il prépare et suit le budget notamment.

Il travaille dans une commune, au département, à la région, dans un établissement public ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAC à BAC +5 (ex : Licence Professionnelle Métiers de l'Administration Territoriale, Master Droit Public, Master II «Services et Politiques Publics» à Rouen, Master II «Collectivités territoriales» au Havre,...)

Assistant de direction

Il collabore avec un directeur au sein de la direction générale ou avec un service en particulier (RH, Finances, Urbanisme...).

Il travaille dans une commune, au département, à la région, dans un établissement public ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAC +2 à BAC +5 (ex : BTS Assistant Manager,...)



Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière sanitaire et sociale :

Éducateur de Jeunes Enfants

Il participe activement au développement de la communication, à la socialisation et à l'épanouissement de l'enfant de 0 à 7 ans en animant et en partageant leurs jeux. Il a un rôle préventif (dépistage d'un handicap, d'une maladie...). Il travaille dans une crèche, halte-garderie, dans un CMS (Centre Médico Social),...

Formations / Niveaux :

- Bac +3 (ex : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE))

Aide à domicile

Il intervient pour permettre de préserver le maintien à domicile des personnes âgées. Il les aide à effectuer les gestes de la vie quotidienne, entretient le domicile, fait les courses et peut préparer les repas, mais il n'opère aucun soin médical. Il travaille dans les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale) ou les C.I.A.S. (Centres Intercommunaux d'Action Sociale).

Formations / Niveaux :

- CAP/BEP ou diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou diplôme d'État d'aide médico-psychologique

Travailleur social

Il intervient auprès d'un public varié : personnes exclues ou isolées, personnes âgées, personnes handicapées, familles,... Il travaille dans les domaines suivants : insertion sociale et professionnelle, problématiques financières, surendettement, droit au logement, protection de l'enfance et éducation, aide alimentaire, accès aux soins, accès à la culture,...

Formations / Niveaux :

- BAC +2 (ex : BTS Conseiller en économie sociale et familiale (DCESF) ou BAC +3 (ex : Diplôme d'État d'Assistant de service social (DEASS), Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES))

Auxiliaire de puériculture

Il réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Il travaille dans une crèche, halte-garderie, dans un CMS (Centre Médico Social),...

Formations / Niveaux :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) en 1 an (avoir 17 ans minimum pour suivre cette formation)

Sage-femme / Maïeuticien (pour les hommes)

Il accompagne la femme enceinte tout au long de la grossesse et jusqu'au 7^{ème} jour de vie du bébé. Il travaille dans un CMS.

Formations / Niveaux :

- Diplôme d'État de sage-femme (DESF) en 5 ans préparé dans une école spécialisée rattachée à la maternité d'un hôpital



Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière culturelle :

Agent de bibliothèque et Bibliothécaire

Il accueille le public et entretient les collections (réception, équipement, petites réparations), gère les opérations de prêt et de retour et inscrit les usagers, constitue et actualise un fonds documentaire et des outils de recherche adaptés aux besoins des demandeurs d'information et des utilisateurs potentiels.

Il travaille dans les bibliothèques municipales, dans des relais lecture,...

Formations / Niveaux :

- DUT Métiers du livre, BAC+3 en histoire, histoire de l'art,...

Animateur du patrimoine

Il conçoit et développe la mise en valeur d'un patrimoine naturel, historique, artistique, scientifique ou technique sur un territoire rural ou urbain. Il analyse les richesses et réalise les outils de sa découverte : mise en place d'actions d'animation et de manifestations adaptées aux différents publics.

Il travaille dans une commune, un office du tourisme, au département, à la région,...

Formations / Niveaux :

- BAC+3 (licences «patrimoine», «arts et culture», «histoire de l'art», «archéologie») ou BAC+5 (Masters pro «arts», «lettres», «langues», «sciences humaines»)

Professeur d'Enseignement Artistique

Il enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.

Il travaille dans un conservatoire de musique, dans une école municipale,...

Formations / Niveaux :

- Titulaire d'un Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement artistique

Directeur du service culturel

Auprès des élus, il participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité.

Il travaille dans une commune, une structure intercommunale, au département, à la région.

Formations / Niveaux :



Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière animation :

Animateur et Responsable de centre de loisirs

Il travaille en équipe pour définir et mettre en œuvre un projet d'animation en cohérence avec les attentes du projet de service. L'animateur organise de multiples activités en fonction de l'âge des enfants. Il travaille au sein du service enfance et jeunesse d'une commune ou d'une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAFA ou BAFD - **Attention** : pour s'inscrire aux concours, il faudra être titulaire de diplômes plus élevés (BEATEP, BPJEPS,...)

Référent scolaire

Il encadre les équipes qui interviennent sur tous les temps périscolaires dans les écoles et garantit le cadre pédagogique du projet éducatif. Il est l'intermédiaire entre l'équipe enseignante, les parents et les animateurs. Il travaille au sein du service enfance et jeunesse d'une commune, d'une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAFA et BAFD obligatoires, BPJEPS souhaité

Responsable de l'espace jeunesse

Il conçoit et met en œuvre un programme d'actions dans les domaines culturel, sportif, multimédia, en direction des jeunes. Il suit la programmation des activités, les moyens financiers et matériels mobilisés par le projet d'animation. Il travaille dans une commune, un C.C.A.S., un C.I.A.S. ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- Diplôme lié à l'animation ou Brevet d'État d'Éducateur Sportif

Animateur de rue

Il prend en charge l'accueil d'adolescents dans le cadre de l'animation de rue, favorise le contact avec les jeunes sur le domaine public, et assure une veille sociale. Il travaille dans une commune, un C.C.A.S., un C.I.A.S. ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BPJEPS ou Diplôme d'Éducateur Spécialisé
- Permis B

Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière sécurité :



Ces métiers ne peuvent être exercés avant l'âge de 18 ans.



Brigadier de police municipale

Il assure une mission de proximité afin de renforcer la sécurisation et la tranquillité du domaine public.

Il travaille dans une commune ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAC
- Concours territorial de Gardien de Police

Garde champêtre

Il assure les missions de police rurale : prévention et surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publique.

Il travaille dans une commune ou une structure intercommunale.

Formations / Niveaux :

- BAC
- Concours territorial de Garde Champêtre

Sapeur-pompier

Il réalise des gestes techniques et met en œuvre des moyens matériels dans le cadre d'une opération de secours.

Il travaille au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Formations / Niveaux :

- Brevet des collèges à Bac+3

*Pour plus d'infos
sur les diplômes à préparer,
vas sur le site de l'Onisep www.onisep.fr, tu y
trouveras plein de renseignements sur les formations.*

*Pour les métiers de la FPT, retrouve les « guides
métiers » du CDG 76 sur www.cdg76.fr
rubrique "L'emploi territorial" et consulte le répertoire
des métiers sur www.cnfpt.fr !*





Voici une liste non exhaustive de métiers qui te sont proposés dans la filière sportive :

Maître nageur sauveteur

Il enseigne la natation auprès des scolaires et du public, surveille les bassins pendant l'accès au public et aux établissements scolaires, s'inscrit dans une démarche de projet : d'établissement, pédagogiques. Il travaille dans une piscine municipale ou intercommunale.

Formations / Niveaux :

- Brevet d'État d'Éducateur Sportif aux Activités de la Natation (BEESAN)

Éducateur sportif

Il participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. Il travaille dans une commune, une structure intercommunale, au Département ou peut être mis à disposition de clubs sportifs ou associations.

Formations / Niveaux :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) ou Brevet d'État d'Éducateur Sportif aux Activités de la Natation (BEESAN) ou Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES)

Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques

Il effectue les travaux d'entretien et de première maintenance des équipements, matériels sportifs et aires de jeux, assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité. Il accueille et renseigne les usagers. Il travaille dans une commune, une structure intercommunale, au Département ou à la Région.

Formations / Niveaux :

- Connaissance de la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) et des normes de sécurité
- Formations en hygiène et sécurité souhaitées (habilitation électrique, échafaudage, conduite de nacelles et de chariot automoteur de manutention à conducteur porté (CAMCP),...)
- Permis B exigé

Directeur d'un service des sports

Il propose aux élus des orientations en matière de politique sportive de la collectivité et pilote leur mise en œuvre. Dirige et organise les services chargés de la gestion administrative, technique et de l'animation des activités sportives et des équipements. Il travaille dans une commune, une structure intercommunale, au Département ou à la Région.

Formations / Niveaux :

- Maîtrise des procédures de marchés publics et des normes d'hygiène et de sécurité dans les ERP

COMMENT SE FORMER ?

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de droit privé permettant simultanément aux 16-25 ans de préparer un diplôme, d'acquérir une expérience professionnelle au sein d'une collectivité territoriale et de bénéficier d'une rémunération.

Attention ! Les collectivités territoriales ne sont pas éligibles au contrat de professionnalisation mais seulement au contrat d'apprentissage.

La licence professionnelle : « Métiers des administrations et des collectivités territoriales »

C'est un diplôme national permettant aux étudiants titulaires d'un Bac +2 de se former sur certains métiers administratifs territoriaux et plus particulièrement en Finances, en Marchés publics, en Ressources humaines et en Secrétariat de mairie...

Les préinscriptions s'effectuent sur www.univ-rouen.fr (rubrique préinscription).

UNIVERSITÉ DE ROUEN
CDG 76
LICENCE PROFESSIONNELLE
Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales
Formation accessible en :
● FORMATION INITIALE ○ FORMATION EN ALTERNANCE ○ ENGAGEMENT ASSOCIÉ ● FORMATION CONTINUE
○ Contrat de professionnalisation ○ Contrat d'apprentissage ○ Demandeurs d'emploi ○ Salariés
Campus de Rouen - Pasteur
droit-eco-gestion.univ-rouen.fr
Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion

Informations

www.cdg76.fr

Rubrique : "L'Emploi territorial" >
"la formation et les diplômes"



Contact

Stéphane COCU

02.35.59.30.18

stephane.cocu@cdg76.fr

L'ACCÈS A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Conditions à remplir pour entrer dans la fonction publique territoriale et pouvoir s'inscrire à un concours

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir au minimum 16 ans
- Jouir de ses droits civiques (personne qui peut voter ou éventuellement se présenter à une élection). Certaines personnes subissent une condamnation et perdent leurs droits civiques pour une période plus ou moins longue. Or, pour occuper certains postes, il faut jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions convoitées (cf. bulletin N°2 du casier judiciaire)
- Être en situation régulière au regard du code du service national, c'est-à-dire avoir effectué sa Journée défense et citoyenneté (JDC)
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction

Les différents chemins pour entrer dans la Fonction Publique Territoriale

Les différents métiers proposés par la FPT sont en principe accessibles par concours, qui garantissent l'égalité des chances. Pour certains emplois de 1^{er} niveau de qualification, il existe une procédure de recrutement direct, sans concours.

Les concours

Le concours est, dans la majorité des cas, un passage obligé pour devenir fonctionnaire titulaire.

Il existe 3 catégories de concours qui sont organisés pour la plupart par les Centres de Gestion mais aussi par le CNFPT.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
BAC +3 et plus	BAC/BAC + 2	BEP / CAP
Médecin, ingénieur, directeur de musée, juriste...	Animateur sportif, secrétaire de mairie, assistant de direction	ATSEM, aide à domicile, cuisinier, brigadier de la police municipale

Lorsque tu es admis à un concours, tu es inscrit sur une liste d'aptitude. Ton inscription est valable pour une durée totale de 4 ans. Cette inscription te permet de postuler à des emplois de la FPT.

Tu trouveras la liste des concours sur le site du CDG 76 : www.cdg76.fr.

Attention ! Réussir un concours ne signifie pas être recruté immédiatement !

En effet, tu ne seras pas affecté sur un poste, contrairement aux autres fonctions publiques.

Tu devras ainsi engager une démarche vers les employeurs territoriaux.

▪ Le projet professionnel est essentiel

Comme nous venons de l'expliquer, celui-ci est essentiel car si tu as un concours mais que tu ne sais pas dans quel domaine travailler, la recherche d'emploi va être difficile !

Pour t'aider à le construire, tu peux t'informer sur les métiers (vu précédemment) et consulter les offres d'emploi afin de voir les profils recherchés.

L'ensemble des offres d'emploi se trouvent sur le site www.emploi-territorial.fr. Plus tard, lorsque tu rechercheras un emploi, ce site t'offrira la possibilité d'y déposer directement ton CV.

▪ Le recrutement direct

Même si c'est la voie privilégiée, le concours ne représente pas le seul mode d'entrée dans la FPT.

En effet, certains postes (de niveau CAP ou BAC) sont accessibles selon ce qu'on appelle « le recrutement direct ». Les démarches à effectuer pour trouver un poste dans la fonction publique territoriale sont alors identiques à celles pour le secteur privé, à savoir : envoyer un CV et une lettre de motivation directement à la collectivité qui a publié une offre d'emploi, à l'attention de Madame /Monsieur le Maire, ou Madame la / Monsieur le Président(e), selon le type d'établissement.

▪ Le recrutement par contrat

Il est également possible de travailler pour une collectivité territoriale de façon temporaire, dans le cadre d'un contrat.

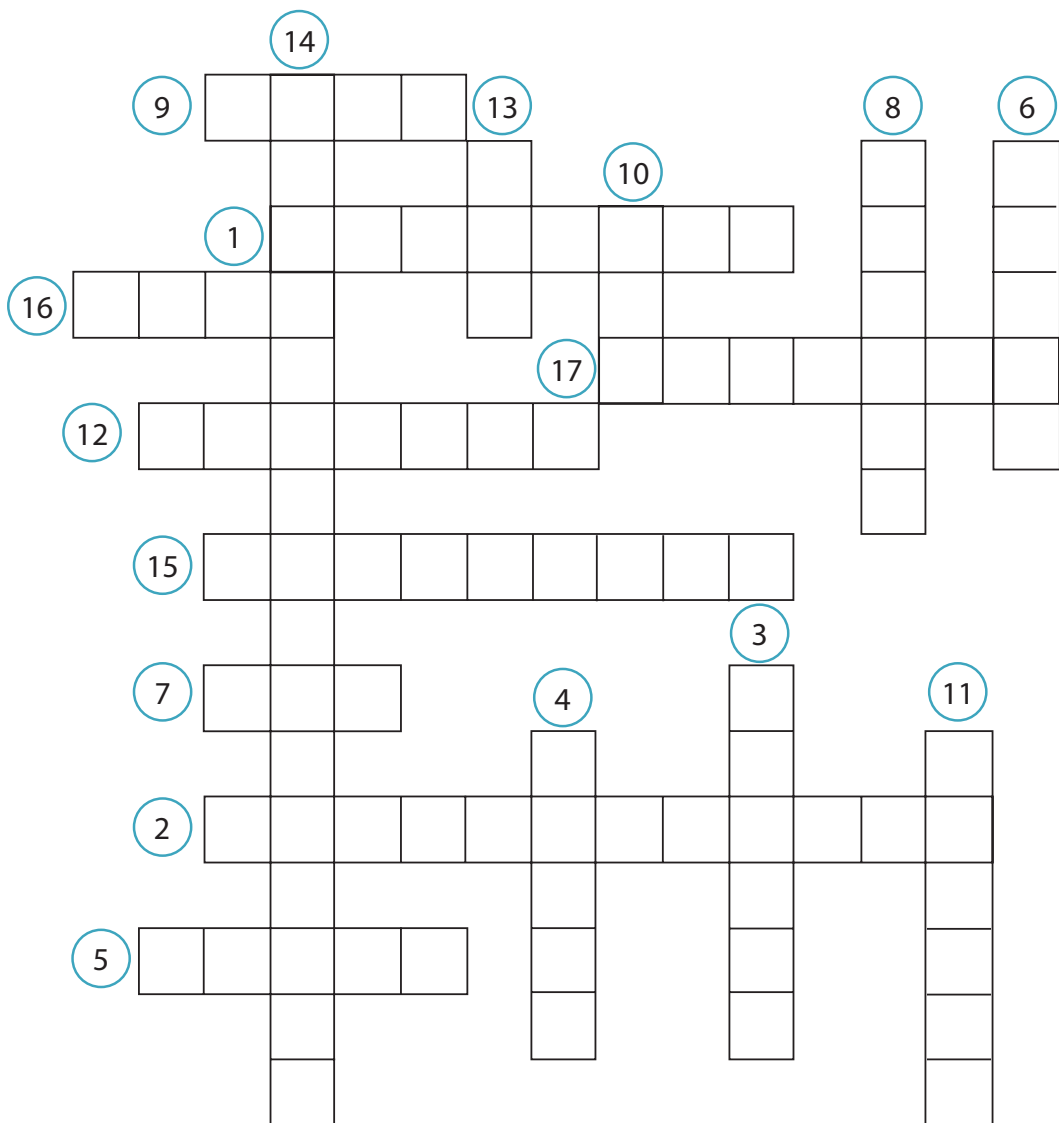


Si la Fonction Publique Territoriale t'intéresse, n'hésite pas à faire des stages en collectivité (commune, département, région, communauté de communes,...), dans le cadre de ton parcours scolaire.

À TOI DE JOUER



Mots fléchés



- 1 Elles sont près de 35 000 en France.
- 2 Cet agent territorial veille à la sécurité des baigneurs d'une piscine ou d'une plage.
- 3 Collectivité qui gère la construction et l'entretien des lycées.
- 4 Avec l'Assemblée nationale, c'est l'autre chambre qui constitue le Parlement.
- 5 C'est le représentant de l'État dans sa commune.
- 6 Cet agent territorial accompagne le professeur des écoles dans sa classe.
- 7 Durée en année du mandat d'un maire.
- 8 Lieu dans lequel tu dois te rendre pour faire ta demande de passeport.
- 9 Renseigne-toi auprès de cet établissement public si tu veux devenir pompier professionnel.
- 10 Se dit du bulletin de vote déchiré ou annoté, qui ne peut pas être pris en compte lors du dépouillement.
- 11 C'est un des lieux d'accueil de la petite enfance géré par une commune ou communauté de communes.
- 12 Terme désignant toute personne qui jouit des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote.
- 13 Ce service du département est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant. Il organise notamment des consultations en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.
- 14 Processus consistant pour l'État à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.
- 15 Organe collégial qui exerce le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif). En France, il est composé de 2 chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.
- 16 Avis exprimé lors d'une élection.
- 17 Un des trois éléments de la devise de la République française.



LE SERVICE PUBLIC AU RYTHME DE TA VIE

Ta déclaration de naissance



Tes activités en crèche



6 ans



18 mois



Naissance

Ton suivi médical



2 ans

Ton entrée à l'école



Une aide pour plus tard

Ton mariage à la mairie

30 ans

85 ans

Ton permis de construire

Le choix de ton élu

Tes recherches à la bibliothèque

12ans

18 ans

25ans

GLOSSAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

Agent qui assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). Prépare et met en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.

A.S.E.

L'Aide Sociale à l'Enfance est un service du département, placé sous l'autorité du président du Département et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention, de protection et de lutte contre la maltraitance. Pour accomplir ses fonctions, il est doté de personnels administratifs et de travailleurs sociaux.

Assemblée Nationale

L'assemblée nationale est l'endroit où siègent les députés élus au suffrage universel lors des élections législatives. Depuis 1848 elle siège à Paris, au Palais-Bourbon. L'Assemblée Nationale est un haut lieu historique de la démocratie. L'Assemblée nationale et le Sénat contrôlent le gouvernement, élaborent et votent les lois. À eux deux, ils composent le parlement.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif mis en place en 1986 suite aux lois de décentralisation. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune (aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté...). Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

CDG

Les Centres de Gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux, qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités. À ce titre, ils organisent les concours et examens professionnels, diffusent la liste des offres d'emploi relevant de leur département et accompagnent les collectivités dans la gestion de la carrière de leurs agents notamment.

Chambre Régionale des Comptes

C'est une juridiction administrative financière exerçant dans chaque région française. Elle est chargée de vérifier les comptes des collectivités locales et de juger d'éventuels conflits relatifs à ces comptes.

Citoyenneté

C'est un ensemble de droits et de devoirs et un certain nombre de valeurs. En France, pour être considéré comme citoyen, il faut être âgé de 18 ans, posséder la nationalité française et ne pas avoir été déchu de ses droits civiques. Un citoyen est un individu majeur qui prend part à la vie de la « cité » et s'acquitte de ses obligations envers la société. C'est un individu respectueux des autres, de lui-même et de son cadre de vie.

C.M.S.

Les Centres Médicaux Sociaux regroupent différents professionnels de l'action sociale, du médico-social et de l'insertion. Ils proposent, à titre gratuit, des réponses adaptées à la situation de chacun (accueil pour les personnes en difficulté, consultation de dépistage et de prévention, orientation médicale et sociale, éducation à la santé...).

Communauté d'agglomération

Créées en 1999, elles associent plusieurs communes urbaines sur un espace sans enclave et d'un seul tenant, regroupant plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Elles exercent des compétences notamment dans le domaine du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'habitat... En Seine-Maritime, on compte 2 communautés d'agglomération : la communauté d'agglomération de Dieppe (Dieppe Maritime) et la Communauté d'Agglomération Du Havre (CODAH).

Communauté de communes

Créées en 1992, elles regroupent plusieurs communes sur un espace sans enclave et d'un seul tenant. Elles exercent des compétences notamment dans le domaine de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'environnement... En Seine-Maritime, on compte 33 communautés de communes.

Commune

C'est une portion bien délimitée du territoire français. Ce découpage de la France en communes date de la révolution française de 1789. La France est ainsi divisée en 36 683 communes. Au sein de chaque commune se trouve un conseil municipal chargé par ses délibérations des affaires de la commune et un Maire chargé de les exécuter. En Seine-Maritime, on compte 745 communes.

Conseil municipal

Il représente les habitants sur la commune en ayant été élu lors des élections municipales. Il donne son avis sur tous les sujets qui concernent la commune (ouvrir une bibliothèque, refaire les trottoirs d'une rue...) et prend ainsi des "délibérations" qui devront être exécutées par le Maire.

Décentralisation

Processus consistant pour l'État à transférer aux collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes. La compétence n'est plus exercée par l'État mais par une collectivité territoriale.

Déconcentration

Processus consistant à faire exécuter à un niveau local (départemental ou régional) une compétence exercée par l'État (ex : Préfecture, rectorat...). La compétence est toujours exercée par l'État mais au niveau local (et pas seulement au sein des Ministères).

Démocratie

Le mot vient de 2 vieux mots grecs, "demos" qui veut dire le peuple et "kratos" qui signifie le pouvoir. La démocratie, c'est un régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple. La base de la démocratie : le droit de vote. Tous les citoyens français de 18 ans et plus, ont le droit de voter pour élire celles et ceux qui vont prendre des décisions en leur nom : conseillers municipaux, députés, présidents...

Député

Les députés participent au travail législatif, au sein de l'une des six commissions : Affaires étrangères, Défense, Finances, Lois, Affaires culturelles et sociales, Productions et échanges. Il est un "lien" entre les citoyens et le gouvernement. Les députés proposent et votent les lois avec les sénateurs. En cas de désaccord, ce sont les députés qui ont le dernier mot.

Intercommunalité

Désigne les différentes formes de coopération entre les communes. L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) pour assurer ensemble certains services publics.

Majorité absolue

Plus de la moitié des suffrages exprimés.

Mandat

C'est le temps pendant lequel un élu exerce sa fonction. Actuellement, le mandat du Président de la République est de 5 ans.

Métropole

En France, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 et remanié par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il s'agit de la forme la plus intégrée des intercommunalités françaises, qui ne concerne que les territoires de plus de 400 000 habitants. En Seine-Maritime, il existe une métropole, la Métropole Rouen-Normandie.

Ministère

Ensemble des services de l'État (administration centrale et services déconcentrés) placés sous la responsabilité d'un ministre.

P.M.I.

La Protection Maternelle et Infantile est un service du département dirigé par un médecin et qui comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Le service PMI est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant. Il organise notamment des consultations gratuites et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Préfet

Haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, il est nommé sur proposition du Premier ministre et par décret du Président de la République. Il est le représentant direct du 1^{er} ministre et de tous les ministres. Il met en œuvre la politique du gouvernement dans le département.

Promulguer

Publier une loi (dans le Journal Officiel) pour la faire connaître et qu'elle devienne applicable, c'est-à-dire utilisable.

Référendum

Procédure de vote permettant de consulter directement les électeurs sur une question ou un texte, qui ne sera adopté qu'en cas de réponse positive.

Sénat

Le Sénat est, avec l'Assemblée nationale, l'une des deux chambres qui constituent le Parlement. Selon l'article 24 de la Constitution, il est le représentant des collectivités territoriales et des Français résidant hors de France. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect (élu par ce qu'on appelle les "grands électeurs", c'est-à-dire celles et ceux qui exercent déjà un mandat) pour 6 ans.

Service public

Activité d'intérêt général prise en charge par une personne publique ou par une personne privée mais sous le contrôle d'une personne publique. On distingue les services publics d'ordre et de régulation (défense, justice...), ceux ayant pour but la protection sociale et sanitaire, ceux à vocation éducative et culturelle et ceux à caractère économique. Le régime juridique du service public est défini autour de trois principes : continuité du service public, égalité devant le service public et adaptabilité.

Vote blanc

Consiste pour un électeur à déposer dans l'urne un bulletin dépourvu de nom de candidat. Les bulletins blancs ne sont pas comptabilisés lors du dépouillement.

Vote nul

Bulletins déchirés ou annotés qui ne peuvent pas être pris en compte lors du dépouillement.

LES ADRESSES UTILES



CDG 76

40 allée de la Ronce
76230 Isneauville
www.cdg76.fr
Tél : 02 35 59 71 11

Département de Seine-Maritime

Hôtel du Département
Quai Jean Moulin - CS 56101
76101 Rouen Cedex
www.seinemaritime.fr
Tél : 02 35 03 55 55

Préfecture de Seine-Maritime

7 place de la Madeleine
76000 Rouen
Tél : 02 32 76 50 00

ONISEP

www.onisep.fr

Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDIS 76 (Sapeurs pompiers professionnels)
6 rue du verger – BP78
76190 Yvetot Cedex
Tél : 02 35 56 11 11
www.sdis76.fr

C.N.F.P.T.

20 quai Gaston Boulet
76000 Rouen
Tél : 02 35 98 24 30
www.cnfpt.fr

Région Normandie

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - CS 50523
14035 Caen Cedex
www.normandie.fr
Tél : 02 31 06 98 98

Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie

115 boulevard de l'Europe
76100 Rouen
www.parcours-metier.normandie.fr/agence-orientation
Tél : 02 32 18 82 80

CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse)

84 rue Beauvoisine
76000 Rouen
Tél : 02 32 10 49 49

UFR Droit, Sciences Economiques et Gestion

3, avenue Pasteur
CS46186
76186 Rouen Cedex 1
www.univ-rouen.fr

Handisup Haute-Normandie

Association loi 1901 créée en 1998 pour aider les lycéens, les étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap de la Région.
Maison de l'Université (2e étage)
76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 32 76 92 52
www.handisup.asso.fr



Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE • Tél : 02 35 59 71 11